

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 142

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Après les mots : « en application », rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 84 de cet article :

« de l'article L. 212-12 et du dernier alinéa de l'article L. 252-12 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement corrigeant une erreur de référence.